

Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle

Ville et Aéroport vote contre le projet actuel de relèvement des altitudes de survol présenté par la DGAC

A l'occasion de la CCE Roissy Charles de Gaulle qui s'est tenue le 9 juin 2011 en Préfecture de Région Ile de France, l'association Ville et Aéroport a voté contre le projet présenté par la DGAC de relèvement des altitudes de survol.

En effet, après lecture du rapport de la commission d'enquête publique qui a émis un avis défavorable, elle s'oppose au projet si la double réserve concernant la révision des trajectoires et la suppression des mouvements de nuit, n'est pas levée.

Sur ce dossier, Ville et Aéroport considère que le projet DGAC va engendrer une nouvelle répartition des nuisances aériennes et non leur réduction pour tous les riverains. Aujourd'hui, force est de constater que la situation est bloquée, que les associations sont divisées et qu'il est temps de dépasser les intérêts particuliers.

Par ailleurs, Ville et Aéroport réaffirme que gains positifs attendus de cette mesure sont limités par rapport à la descente continue. Seules les décisions politiques visant à maîtriser l'évolution du trafic (*plafonnement du nombre de mouvements annuels, réduction progressive des vols de nuit*) permettront d'améliorer sensiblement le cadre de vie des riverains.

Ville & Aéroport

16 06 2011